

CAPITALISATION D'EXPÉRIENCES

RENFORCEMENT DU POUVOIR ÉCONOMIQUE DES FEMMES PAR LA FÉDÉRATION DE LEURS ASSOCIATIONS

*Cas des transformatrices de produits agroalimentaires
de Banfora*

Contexte et enjeux	p. 2
Objectifs et réalisations majeures du projet	p. 3
Difficultés rencontrées et solution proposées	p. 6
Bonnes pratiques	p. 6
Contribution aux ODD et à la R204 de l'OIT.....	p. 7



Dès 2020, l'association **Les Solidaires de Banfora** a entrepris d'établir des partenariats visant à atténuer la précarité financière de ses membres. Après son affiliation à la Coordination des associations des artisans du Burkina (CAAB, membre de la Confédération syndicale burkinabè [CSB]), l'association a présenté son projet en 2022 à la CSB qui a manifesté son intérêt pour celui-ci. Les pourparlers se sont poursuivis et ont conduit à la signature de la Convention du « **Projet d'autonomisation socioprofessionnelle de transformatrices de produits agroalimentaires évoluant dans l'économie informelle à Banfora** » entre la CSB et l'Institut Belleville (IB), convention signée en décembre 2022 et amendée en avril 2023. Une convention pour le suivi du projet a également été signée en décembre 2023. Au vu de la taille modeste de l'association, elle s'est mise en partenariat avec deux autres associations, Wassa et Nietaga, pour former une coopérative. Les activités du projet ont essentiellement porté sur le renforcement de capacités à travers de nombreuses formations à 40 membres issus des 3 associations, le choix du type de coopérative et sa formalisation (outils de gestion, récépissé, etc.), l'octroi de microcrédit, la construction et l'inauguration de la boutique de vente, ou encore l'exploitation de la boutique qui est l'une des rares au Burkina Faso à proposer exclusivement des produits locaux.

CONTEXTE ET ENJEUX

La pauvreté féminine au Burkina Faso est une situation qui perdure du fait notamment de la faiblesse de la professionnalisation des femmes et de leurs revenus. Sans autres alternatives viables pour se sortir de la précarité, bon nombre de femmes se livrent à la transformation de produits agroalimentaires dans un contexte marqué par la forte présence de l'économie informelle (plus de 80% des travailleurs*). Elles restent cependant trop souvent sans reconnaissance dans leur métier faute de formations qualifiantes, ou de solidarité organisée faisant passer d'une logique individuelle à une logique collective de promotion.

S'inscrivant dans la dynamique de la Recommandation 204 (2015) de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle d'une part, et dans l'optique de remédier à cette situation peu décente des femmes d'autre part, la CSB a recherché l'appui de l'Institut Belleville pour la mise en œuvre d'un projet d'autonomisation socioprofessionnelle de transformatrices de produits agroalimentaires de la ville de Banfora. Ce projet vise à favoriser la reconnaissance du travail informel réalisé par ces femmes et à inverser la tendance afin que leurs activités puissent s'inscrire dans le cadre d'un métier durable, reconnu et pris en compte dans le système de protection sociale. Cette initiative appelle au renforcement de leurs capacités, à leur organisation, ainsi qu'à l'octroi de microcrédits pour promouvoir leurs

* Institut national de la statistique et de la démographie, sous-emploi et structure informelle de l'économie au Burkina Faso, novembre 2023, p.7

activités génératrices de revenus. Le but du projet est de réduire efficacement le problème de précarité financière de ces femmes évoluant dans l'économie informelle et de contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

OBJECTIFS ET RÉALISATIONS MAJEURES DU PROJET

Objectifs et dispositif opérationnel

L'objectif du projet est de contribuer, sur la base des principes du travail décent, à la résilience, à l'insertion socioprofessionnelle et à l'autonomisation des transformatrices de produits agroalimentaires de la ville de Banfora.

Pour atteindre cet objectif, les activités ont été réparties en quatre phases :

Phase 1 : Établissement et conventionnement.

Phase 2 : Formation syndicale.

Phase 3 : Formation technique.

Phase 4 : Octroi de microcrédits.

Les principaux partenaires de la CSB dans cette initiative sont :

- l'Institut Belleville de la CFDT qui par son appui financier a permis la « concrétisation de l'utopie » (d'après une représentante des femmes au lancement du projet 26/08/2023 ;
- la CAAB qui a œuvré à la mise en place des trois associations membres de la coopérative ;
- l'administration publique qui a fourni un précieux soutien à la formation.

Réalisations majeures du projet

Renforcement de capacités des membres

Dès la fédération des trois associations en coopérative en août 2023, et le lancement officiel du projet le 26 août, un noyau dur de 40 femmes s'est créé et est devenu moteur de l'activité. Ces 40 femmes ont été engagées dans un programme de formation intense entre août et septembre 2023. Les formations de nature très pratique se sont focalisées sur le renforcement technique des participantes ainsi que sur l'armement à la vie associative et syndicale.

Formation technique	
26 août 2023	Formation sur le Fonds de solidarité à finalité syndicale de la CSB.
27 août 2023	Formation en comptabilité simplifiée.
28/29 août 2023	Formation en marketing.
1/2 sept. 2023	Formation sur la gestion des coopératives.

Formation syndicale	
4/5 sept. 2023	Formation à l'hygiène, à la santé et à la sécurité au travail.
6/7 sept. 2023	Formation et sensibilisation sur la Recommandation 204 de l'OIT pour une transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.
8/9 sept. 2023	Formation à la structure et à l'organisation syndicale.
11 sept. 2023	Information et sensibilisation à l'adhésion à l'assurance maladie universelle et à l'assurance vieillesse de la caisse nationale de sécurité sociale.

Octroi de microcrédits

Grâce à cette montée en compétences, les femmes transformatrices ont acquis les outils nécessaires leur permettant de s'investir de manière plus productive dans leurs activités, tant en qualité qu'en quantité. Pour leur permettre d'appliquer totalement leurs nouvelles compétences, la phase suivante du projet a consisté en l'octroi de microcrédits. Elle s'est déroulée comme suit :

- 1) Constitution des groupes ;
- 2) Montages et analyse des dossiers ;
- 3) Octroi des crédits par la signature des contrats ;
- 4) Enquêtes qualitatives.

Effets transformateurs de la formation et de l'octroi de microcrédits

La formation des femmes et leur accès aux microcrédits ont profondément modifié leur pratique professionnelle et leur productivité. Les répercussions positives suivantes sont observées :

• Augmentation du volume des ventes due à la formation en marketing

Le beurre de karité est le produit phare de la coopérative. Dans le passé, les femmes le conditionnaient dans des sachets en plastique ou le laissaient en vrac. Elles subissaient ainsi des pertes notables parce que le beurre se mélangeait à la poussière ambiante le rendant impropre à la consommation. En outre, il pouvait se liquéfier en temps de chaleur. À la suite du renforcement de capacités portant sur le conditionnement, les transformatrices ont complètement modifié la présentation, la qualité ainsi que l'attractivité du beurre de karité qu'elles proposent. Le produit est présenté en pots hermétiquement scellés et bien disposés dans la boutique. Les effets de la prise en compte de la formation en marketing se font sentir sur les ventes qui atteignent en moyenne cent litres par mois tout en maintenant un prix accessible au consommateur.

• Absence de concurrence malsaine entre les associations sur le plan commercial

Bien que la coopérative soit constituée d'associations distinctes, une ambiance de cohésion harmonieuse règne dans la gestion de la production et des ventes. Les produits exposés en boutique peuvent provenir de sources différentes mais elles portent les mêmes étiquettes et aucune association n'est privilégiée.



• Meilleur suivi des ventes et répartition équitable des revenus

Les suivis de stock sont effectués à l'ouverture et à la clôture chaque jour. Ce mode opératoire facilite la gestion du volet vente. La coopérative prélève dix pour cent du prix de vente de chaque article qu'elle affecte aux charges de la boutique. Ce prélèvement varie de 20.000 à 40.000 FCFA par mois, ce qui représente un apport non négligeable. La répartition des revenus s'effectue par ligne de production dès épuisement des lots. Le bénéfice des ventes est équitablement réparti entre les trois associations.

• Prise en compte des mesures de sécurité dans des opérations de transformation

Lors des opérations de transformations, les femmes prennent les dispositions nécessaires pour se prémunir contre les risques de brûlures, d'inhalation de vapeurs ou de fumées toxiques ou d'exposition aux produits corrosifs. Bien que la production maintienne la qualité traditionnelle, les femmes font usage d'équipements appropriés pour mitiger les risques d'accident.

• Le respect de l'environnement

Les membres des coopératives ne déversent plus les eaux de productions dans la nature. Une fosse artisanale a été conçue à cette fin où elles déversent ces eaux usées. Les résidus de productions qui étaient jetés dans la nature sont recyclés sous forme de combustibles qu'elles utilisent dans leur production. Le volet emballage a connu une révolution complète. En effet, les femmes conditionnent les produits avec des emballages biodégradables en lieu et place des sachets plastiques qu'elles utilisaient pour attacher les produits.

• Souscription à l'assurance volontaire de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS)

La souscription aux produits assurantiels est une innovation de la coopérative qui connaît une avancée progressive tant au niveau de la prise de conscience que de l'engagement réel. Dix-sept femmes transformatrices ont déjà souscrit à l'assurance volontaire de la CNSS.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET SOLUTION PROPOSÉES

Faiblesse du fonds de roulement

Les matières premières sont difficilement accessibles et très coûteuses du fait de l'insécurité existante dans le pays. En dehors de cette contrainte, les femmes sont à court de liquidité pour passer à une production de masse de sorte à optimiser la rentabilité de leur production. Elles ont bénéficié d'un prêt du Fonds de solidarité à finalité syndicale (FSFS) qui a servi à acquérir le domaine leur servant de site de production qu'il reste à équiper. La solution envisagée face à cette situation est le recours aux structures de microfinance pour un crédit à faible taux d'intérêt.

Produits non labellisés

La demande des grossistes est conditionnée par la garantie du label de production. Par défaut de labellisation, les femmes ne peuvent pas proposer leurs produits dans certaines foires sous-régionales. Le processus de labellisation est laborieux et s'effectue produit par produit. Les femmes ont décidé dans un premier temps de s'investir dans le processus de labellisation de leur beurre de karité, qui est le produit le plus vendu de la coopérative.

Étroitesse du marché

L'accès au marché national dans sa globalité est fortement handicapé par les questions d'insécurité. Les femmes envisagent donc de traiter directement avec des grossistes nationaux ou opérant au niveau sous-régional. Cette recherche de nouveaux canaux d'écoulement de leurs produits se heurte à la difficulté d'absence de labellisation. La labellisation s'impose alors comme une voie obligatoire pour promouvoir la productivité et optimiser les ventes.

BONNES PRATIQUES

Mutualisation de la production et de la vente

La coopérative présente de nombreux avantages pour les femmes transformatrices : un site de production avec un équipement minimum qui a grand besoin d'être renforcé, du matériel adéquat et une boutique de vente achalandée. Le premier résultat est une production accrue et de meilleure qualité qu'elles n'auraient jamais pu réaliser en restant productrices individuelles. En outre, elles vendent bien leurs produits et les bénéfices sont équitablement répartis. La réunion des associations de femmes en coopérative promet encore plus pour l'avenir.

Offre de production de qualité répondant aux normes d'hygiène

« C'est une petite boutique qui fait le buzz à Banfora ! ». Ce commentaire d'une responsable de la coopérative illustre bien le dynamisme et le standard de qualité découlant de la formation en qualité et en hygiène. Tant la boutique que le site de production ont aujourd'hui atteint des normes d'hygiène élevées. D'anciens clients, partis pour des raisons de mauvaise qualité et d'hygiène, sont revenus enthousiastes : « C'est du bon ! Il n'y a plus un seul grain de sable dans le fonio précuit comme dans le soubala maintenant ! »

La bonne gestion comptable et financière

Pour accompagner et potentialiser la production et la transformation agroalimentaire, il s'est avéré important de tenir une bonne gestion comptable et financière du site de production et de la boutique de vente, faire l'inventaire des stocks, tenir la caisse et suivre les différentes opérations grâce au livre journal. De nombreux désagréments ont pu ainsi être évités ; les problèmes sont détectés de manière précoce et pris en charge efficacement.

Le bilan comptable d'exercice permet de déterminer les résultats périodiques de la coopérative et détermine la rentabilité. L'effort physique individuel investi dans le processus de production est également pris en compte dans la détermination des résultats.

CONTRIBUTION DE LA DÉMARCHE

Aux Objectifs de développement durable (ODD)

2.3 : Augmenter les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes.

4.4 : Augmenter le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

8.3 : Favoriser des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation ; stimuler la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et faciliter leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

8.4 : S'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement.

8.8 : Promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, en particulier les femmes.

10.2 : Favoriser l'autonomisation des personnes et leur intégration sociale, économique et politique.

12.8. Faire en sorte que les personnes aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.

À la recommandation n°204 de l'OIT sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle

7.j. Prendre en compte la préservation et le développement, lors de la transition vers l'économie formelle, du potentiel entrepreneurial, de la créativité, du dynamisme, des compétences et des capacités des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle.

11. Veiller :

a. à la promotion de stratégies de développement durable, d'éradication de la pauvreté et de croissance inclusive, et à la création d'emplois décents dans l'économie informelle.

d. au respect, à la promotion et à la réalisation des principes et droits fondamentaux au travail.

g. à la promotion de l'entrepreneuriat, des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, ainsi que d'autres formes de modèles d'entreprises et d'unités économiques, comme les coopératives et autres unités de l'économie sociale et solidaire.

h. à l'accès à l'éducation et à la formation tout au long de la vie ainsi qu'au développement des compétences.

17.b. Veiller à promouvoir la protection de la sécurité et de la santé au travail et à l'étendre aux travailleurs de l'économie informelle.

18. Étendre la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle, dans le cadre de la transition vers l'économie formelle.

31. S'assurer que les personnes opérant dans l'économie informelle jouissent de la liberté d'association et du droit de négociation collective, y compris le droit de s'affilier aux organisations, fédérations et confédérations de leur choix.

33. Étendre aux travailleurs et aux unités économiques de l'économie informelle la possibilité de s'affilier et d'accéder aux services des organisations de travailleurs.

Rédaction : Sakina Traore, Mariam Ouattara Groughory et Olivier Guy Ouedraogo.

Accompagnement / Coordination : Emmanuel David-Gnahoui et Élodie Aïssi.